

# 8 formes d'agressions à caractère sexuel

**Le Point d'appui considère que les agressions à caractère sexuel peuvent prendre différentes formes, dont les 8 suivantes. Notons que ces définitions peuvent différer de celles inscrites au Code criminel. Ces définitions ont été construites à partir de l'expérience des CALACS avec l'intervention après les femmes.**

**Agression sexuelle** : Acte de contrôle et de domination. Parole, geste, comportement à caractère sexuel sans le consentement de la personne visée. Ex : viol, agression collective, attouchement, etc.

**Inceste** : Toute activité d'ordre sexuel impliquant généralement un ou une enfant et un adulte ayant un lien de responsabilité ou de figure parentale envers la personne agressée. L'agresseur peut être un parent, un frère, un grand-parent, un oncle, un membre de la famille reconstituée, etc.

**Exhibitionnisme** : Agression à caractère sexuel caractérisée par le fait d'exhiber ses organes génitaux avec l'intention de mettre dans l'embarras ou de faire peur.

**Voyeurisme** : Agression à caractère sexuel dont la principale caractéristique est de chercher à surprendre l'intimité d'une personne à son insu.

**Harcèlement sexuel** : Toute avance d'ordre sexuel (blagues, regards, attouchements, gestes désobligeants) non désirée qui rend l'autre inconfortable ou mal à l'aise. Ce type d'agression porte généralement atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.

**Appel obscène/Cyberprédation** : Appel téléphonique qui vise à intimider la personne qui le reçoit par son contenu sexuel parfois violent et menaçant. Cela inclut également les textos et communications sur les réseaux sociaux.

**Exploitation sexuelle** : Pornographie, prostitution et trafic sexuel : industrie qui vend du sexe sous différentes formes. Représente l'inégalité entre les partenaires et une culture qui encourage la violence.

**Mutilation génitale** : Pratique qui consiste à procéder à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes pour des raisons culturelles ou religieuses. Ex. : Excision, infibulation.